



Brèves agro...

Spelc Haute-Savoie

Article 29 ...enfin modifié

L'article 29 du décret 89-406 est enfin modifié. Paru au journal officiel le 16 mai 2018, cette modification prendra effet au **1^{er} septembre 2018**.

Cette modification, était souhaitée et portée par l'ensemble des partenaires sociaux depuis plusieurs années. Avec l'annualisation du temps de travail, les horaires hebdomadaires de service des enseignants pouvaient exploser à certains moments. Ces conditions de travail n'étaient plus tolérables. Et souvenez-vous en juin 2015 un mouvement de grève des examens avait été réalisé.

Ce mardi 5 juin avait lieu une réunion avec la DGER, les syndicats et les fédérations. Si l'UNREP était présent, ce n'était pas le cas du CNEAP, difficilement compréhensible...

L'objet de cette réunion était de permettre une clarification de cet article afin de ne pas laisser la place à interprétation.

Ce qui va changer...

Désormais, l'amplitude du service hebdomadaire moyen **sur plus de 4 semaines consécutives**



- ne pourra excéder plus de 12,5%
- ni diminuer de plus de 25%

Soit pour temps plein un temps de service compris entre 13h30 et 20h15

La notion de service concerne le face à face élèves et le SCA.

Une note de service sera publiée en fin d'année scolaire.

B.L

CCF : du changement en prévision



Le 17 Mai, le SPELC agro a participé à un groupe de travail sur le CCF. Engagés depuis mai 2016, des travaux sont menés sur la qualité et l'efficacité du contrôle du CCF. Les groupes de travail, composés de membres de la DGER, d'inspecteurs, d'enseignants et de présidents de jury ont abouti à un plan d'action en 3 axes.

Terminologie : CCF

= Contrôle en Cours de Formation

≠ Contrôle continu qui est formatif

Le CCF et sa place dans l'évaluation

Objectifs/pistes de travail envisagées :

- ▶ Réécrire les textes réglementaires de référence : modification des arrêtés de 1990 et 1995
- ▶ Mettre à jour les instructions qui cadrent l'évaluation par de nouvelles notes de service
- ▶ Produire un COOC (formations et cours en ligne) sur l'évaluation

La mise en œuvre du CCF

Objectifs/pistes de travail envisagées :

- ▶ Créer des documents contractuels simples, utilisables pour toutes les filières
- ▶ Responsabiliser les acteurs :
 - Transformer les pochettes CCF en Procès-Verbal
 - Signé par l'examineur
 - Complété par une check-list pour l'examineur
 - Tenant compte des situations particulières (1/3 temps...)
 - Validé par le président de jury (PJ) ou président adjoint de jury (PAJ)
 - Légitimer le rôle du PAJ : redéfinir son pouvoir, 1^{er} levier pour le contrôle de la promo sortante.

La régularisation et le contrôle du CCF

Objectifs/pistes de travail envisagées :

- ▶ Confier le contrôle à posteriori à la DRAFF (et non à la région organisatrice)
- ▶ Créer une Commission de Contrôle d'Accompagnement (CCA) présidée par la DRAFF afin de :
 - déterminer les modalités de contrôle à posteriori et organiser les contrôles
 - analyser les résultats, procéder aux actions à mettre en place et au suivi
 - définir un cadre national afin d'harmoniser les processus du contrôle, qui seront menés par les CCA

Les groupes de travail CCF se réuniront à nouveau fin 2018. Le dispositif sera applicable à la rentrée 2019.

N.B

BAC Techno STAV en refonte

C'est un des diplômes les plus attractifs de l'enseignement agricole avec :

- ▶ plus de **11 000 élèves**
- ▶ dans 132 établissements

Le diplôme connaît une hausse des **résultats aux examens** :

- ▶ 79% en 2013 à 88% en 2017

Post BAC :

- ▶ 50% dans l'EA
- ▶ dont 41% en BTSA ACSE ou Aménagement

Afin de « coller » à l'Education Nationale mais aussi de simplifier les évaluations, le diplôme du BAC techno STAV va évoluer :

= ET (60 points) + contrôle continu (40 points)

Les épreuves Terminales (ET)

- ▶ En classe de Première : épreuve anticipée de français écrit (coeff 5) oral (coeff 5)
- ▶ En classe de Terminale : 4 épreuves :
 - Philosophie
 - Épreuve orale finale
 - 2 épreuves écrites dans les enseignements de spécialité



Les **EIL** (Espaces d'Initiative Locale) en tant que telles n'existeraient plus, mais intégrées dans les sciences et techniques. On y retrouve : aménagement - production/ agro équipement - transformation - services

Au niveau des stages : les 3 semaines de stage collectif continueraient d'exister, par contre le stage individuel passerait à 4 semaines pour libérer une semaine (équivalent 31h) pour travailler leur projet qui concerne l'épreuve orale terminale. Le référentiel devrait sortir pour **décembre 2018**.

N.B et B.L

Secourisme et sécurité au travail

Retour sur 2 formations indispensables pour les salariés mais aussi pour les apprenants :

▶ PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)

Formation théorique et pratique, ouverte à tous, d'une durée de 7 h, ayant pour but l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes en cas d'accident en attendant l'arrivée des secours.

▶ STTA (sauvetage secourisme du travail agricole)

Formation de 12 h, basée sur les techniques du PSC1, mais avec des compléments adaptés aux différents champs professionnels (espaces verts, travaux forestiers, élevage, activités équestres...) et en particulier l'identification des risques.

S.C

Message aux adhérent.es

La Commission « Enseignement agricole » du SPELC vous souhaite à tous :



**Une belle fin
d'année scolaire !**

En 2018/2019, si vous souhaitez participer à nos travaux et faire avancer les choses, n'hésitez pas à nous contacter.

Mai 2018 – Spelc 74 – les membres du Conseil Syndical sont à votre écoute – n'hésitez pas à les contacter

JP Baud : jpnbaud@orange.fr – N Boisramé : n.boisrame@spelc.fr – AM Colliard : am.colliard@spelc.fr – B Ducrot : b.ducrot@spelc.fr

M Lizère : m.lizere@spelc.fr – F Moge : f.moge@spelc.fr – JL Obadia : jl.obadia@spelc.fr – A Villard : annevillard@yahoo.fr

N'oubliez pas de consulter le site du Spelc 74 : <http://hautesavoie.spelc.fr/>